

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-08-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 11^e jour du mois d'août deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte, (absent)
Benoit Lavallée, (absent)
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Rés.2073-08-2008

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2008 + document modifié
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption du règlement pour panneaux d'affichage, rue Provencher
7. Engagement d'un pompier volontaire
8. Cours de tennis, terrain de jeux
9. Enclos à bateaux
10. Mandat arpenteur, description technique CPTAQ
11. Mandat arpenteur, terrain Gazoduc
12. Directeur général

13. Mandat Tremblay Bois Mignault Lemay, mise en demeure CPP
14. Déneigement : appel d'offres
15. Période de questions sur les sujets traités.
16. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 4 août 2008. (du 8 juillet au 4 août 2008)

Rés.2074-08-2008

Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2008 + document modifié.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 14 juillet 2008 soit accepté tel que présenté.

QUE le document modifiant la résolution 2054-07-2008 soit accepté tel que présenté.

Rés.2075-08-2008

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 232 357.22 \$.

Liste des comptes à payer	153 800.69 \$
Liste des chèques émis	28 904.25 \$
Liste transaction internet	500.00 \$
Liste des transactions manuelles	240.20 \$
Liste des salaires	48 912.08 \$

*une facture est retenue pour le moment :

Dyno Nobel Canada	22 349.25 \$
-------------------	--------------

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Rés.2076-08-2008

Adoption règlement régissant l'installation de panneaux d'affichage sur la rue Provencher

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 083, intitulé «Régissant l'installation de panneaux d'affichage sur la rue Provencher ».

Rés.2077-08-2008

Engagement pompier volontaire

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un nouveau pompier, soit monsieur Pierre-Luc Lepage.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec trois voix favorables contre deux voix défavorables.

Rés.2078-08-2008

Cours de tennis, terrain de jeux

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Laurent Trottier afin de donner des cours de tennis dans le cadre du camp de jour pour un montant de 1900 \$

Rés.2079-08-2008

Enclos à bateaux

Attendu que la Ville a confié à la CMVQP la gestion des activités de remisage des bateaux de ses membres dans l'enclos à bateaux;

Attendu que la Corporation doit soumettre et faire approuver par la Ville la réglementation de l'usage de l'enclos par ses membres;

Attendu que la Corporation a soumis telle réglementation à la Ville à sa satisfaction;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE la Ville de Portneuf accepte la réglementation de l'usage de l'enclos telle que soumise par la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf et apparaissant en annexe.

QUE cette résolution remplace toutes dispositions de résolutions précédentes sur les mêmes sujets.

QUE les plaintes concernant l'enclos à bateaux seront reçues par la Ville de Portneuf et transmises au commodore de la CMVQP pour l'application de leurs règlements généraux.

Rés.2080-08-2008

Mandat arpenteur, description technique CPTAQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal mandate un arpenteur-géomètre pour préparer une description technique suite à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier de la demande commune déposée par la MRC de Portneuf.

Rés.2081-08-2008

Mandat arpenteur, terrain Gazoduc

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal mandate un arpenteur-géomètre pour lotir une partie du terrain appartenant à la compagnie Gazoduc en prévision d'agrandir notre aire de protection de la source d'eau.

Rés.2082-08-2008

Directeur général

Attendu l'obligation légale pour la Ville de requérir les services d'un Directeur général;

Attendu qu'il y lieu de procéder à une analyse et à un diagnostic organisationnel du fonctionnement global des services de la Ville;

Attendu l'importance pour la Ville de se doter d'outils administratifs adéquats;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté à majorité;

QUE soit confié à la firme de consultant Ghyslain Jobin, conseils en gestion municipale, le mandat d'assumer sur une base intérimaire la fonction de Directeur général et ce, conformément à l'article 114.1 sur la Loi des cités et villes à raison de quatre (4) jours par semaine pour une période minimale de trois (3) mois, ne dépassant pas six (6) mois.

QUE ce mandat débute le 6 octobre 2008.

QUE ce mandat soit tel qu'apparaissant à l'offre de services de la firme, datée du 30 juin 2008, laquelle fait partie intégrale de la présente résolution et apparaît en annexe.

QU'il soit entendu que le consultant, monsieur Ghyslain Jobin, assumera seul la totalité dudit mandat.

QUE la Ville puisse en tout temps mettre un terme au mandat du consultant, sous réserve pendant les trois (3) premiers mois d'une insatisfaction justifiée de sa part à l'endroit du consultant.

QUE la Ville versera mensuellement au consultant un montant forfaitaire de 5 500 \$ ainsi qu'une somme additionnelle de 1 375 \$ à titre de frais de déplacement et de séjour, sur présentation d'une facture datée du dernier jour ouvrable de chacun des mois travaillés.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer avec le consultant un contrat à cet effet.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre une voix défavorable.

Rés.2083-08-2008

Mandat Tremblay Bois Mignault Lemay, mise en demeure

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal mandate Me André Lemay, avocat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay à transmettre une mise en demeure à Construction & Pavage Portneuf inc., concernant leur demande de modifier à la hausse le coût du contrat de déneigement ou de le résilier, et à préparer la procédure judiciaire conséquente.

Rés.2084-08-2008

Déneigement : Appel d'offres

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE des demandes de soumission publique soient faites pour l'entretien des chemins d'hiver.

QUE des demandes de soumission publique soient faites pour l'achat d'équipement à neige.

La Ville de Portneuf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune soumission déposée et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 50 hres.

Maire

Greffière